

Une négociation pour notre monde

MARS 2018



Danny Roy, président SPTSSS-CSN



Syndicat
des professionnelles,
techniciennes et techniciens
de la santé et des services sociaux
CAPITALE-NATIONALE



Mobilisés et fiers !

Le processus de négociation locale dans lequel nous nous engageons est très important.

Engagés au quotidien à prendre soin de la population, nous savons à quel point la réforme du Dr Barrette et les politiques d'austérité du gouvernement ont mis à mal notre capacité à offrir des services dont nous sommes fiers. Avec la pression que nous subissons au quotidien, avec les difficultés du CIUSSS à attirer la relève et à retenir les plus expérimentés, il est clair que nous ne pouvons assurer à la population la qualité de services à laquelle elle a droit. En ce sens, l'amélioration de nos conditions de travail va de pair avec la qualité des services à la population.

L'employeur semble de son côté avoir les yeux rivés sur la quantité de services offerts, ce qui implique de fermer les yeux sur la qualité des services et de presser encore plus fort le citron de ceux qui offrent les services.

Pour les établissements, les techniciennes, techniciens et professionnel-les devraient être encore plus mobiles, plus flexibles. L'employeur souhaiterait élargir encore davantage son droit de gérance, remettant en cause notre qualité de vie au travail et notre autonomie professionnelle.

Nous avons d'importants atouts pour faire en sorte que notre point de vue soit entendu et pour améliorer les choses ! D'abord, l'approche de l'employeur a montré qu'elle était inefficace : aux yeux de la population, la réforme Barrette est un échec, les taux d'assurance salaire sont un cauchemar financier pour l'employeur et presser le citron ne lui coûtera qu'encore plus cher.

De plus, nous sommes fiers des professions que nous exerçons. Chaque jour, nous faisons une différence concrète dans la vie

des gens qui nous entourent. Nous méritons une réelle reconnaissance pour notre travail et cela passe en partie par l'écoute et l'ouverture de l'employeur envers nos solutions et le respect. Nous avons également pour nous notre détermination et notre mobilisation. En nous serrant les coudes, tous ensemble, nous saurons faire comprendre à l'employeur que l'humain est au cœur de nos priorités, au travail comme en négociation !

UNE NÉGO POUR NOTRE MONDE

La négociation locale est la négociation la plus près de notre réalité quotidienne. Je nous invite toutes à tous à nous y engager pour changer les choses, une clause à la fois ! Pensons à nous, pour le bien de toutes et tous. Une négociation, pour notre monde !

Suivez les négociations en ligne !

<http://www.sptsss.com/index.php/negociation>

Les 26 matières à négocier localement

La loi prévoit que 26 matières de notre convention collective doivent être négociées localement, suivant les négociations centralisées nationales de 2015.

À la suite des fusions d'établissement imposées par la réforme du Dr Barrette, il nous faut réunir en une seule convention collective les dispositions locales prévues dans toutes les conventions existantes avant la fusion. C'est donc une lourde tâche qui nous attend, car il est très important de nous assurer que nos 4500 membres sortiront gagnants de cet exercice. Une entente doit être conclue d'ici octobre 2018. Au-delà de ce délai, il y aura un processus de médiation. Ensuite, les éléments qui n'ont pas fait l'objet d'une entente seront référés à un médiateur-arbitre qui devra trancher entre les propositions émises par chacune des parties.

En outre, à l'issue des dernières négociations nationales, nous avons convenu de la lettre d'entente n° 20 avec le ministère de la Santé et des Services sociaux qui vise à stabiliser les postes. Certains mécanismes ont été référés à la négociation locale étant donné que les solutions relèvent de ces 26 matières.



Notre comité de négociation. De gauche à droite : Christian Naud (Portneuf), Stéphane Garneau (CRDI), Claude Demers (conseiller syndical FP-CSN), Denis Angers (Vieille-Capitale) Denis Bertrand (Centre Jeunesse)

Prochaines dates de négociation

Mars 2018

5, 7, 14, 19, 21, 26, 28

Les 26 matières locales

- Notion de poste
- Notion de service et de centre d'activité
- Période de probation
- Poste temporairement dépourvu de titulaire
- Notion de déplacement
- Règles applicables aux personnes salariées lors d'affectations temporaires
- Règle de mutation volontaire
- Supplantation
- Heures et semaine de travail
- Heures supplémentaires, rappel au travail et disponibilité
- Congés fériés, vacances annuelles
- Octroi et conditions applicables lors de congés sans solde
- Développement des ressources humaines
- Activités à l'extérieur de l'établissement avec les usagers
- Comités locaux
- Règles d'éthique entre les parties
- Affichage d'avis
- Ordres professionnels
- Pratiques et responsabilités professionnelles
- Conditions particulières lors du transport des usagers
- Perte et destruction de biens personnels
- Port d'uniforme
- Vestiaire et salle d'habillement
- Modalités de paiement des salaires
- Caisse d'économie
- Allocation de déplacement

97%

Quelque 97 % des membres se sont prononcés, par sondage électronique, en faveur du projet de négociation présenté par notre comité de négociation.

Le SPTSSS en négoc pour notre monde!



Les négos, c'est parti !

Notre comité de négociation a déjà entrepris ses travaux avec la partie patronale depuis novembre 2017. L'objectif des quelques rencontres que nous avons tenues ces derniers mois était dans un premier temps d'établir un mode de fonctionnement convenant aux deux parties. Ainsi, nous avons pu notamment convenir d'un calendrier de dates de négociation.

EMPLOYEUR – FLEXIBILITÉ ET MOBILITÉ

Le 21 décembre, la partie patronale nous a présenté un premier dépôt, divisé en cinq grands thèmes. Un des éléments centraux des demandes de l'employeur est d'augmenter la flexibilité et la mobilité de la main-d'œuvre. Cela risque de devenir un sujet majeur de discussion. Il faut se rappeler que lors des dernières négociations sectorielles du secteur public, en 2015, nous avons su faire barrage à plusieurs demandes patronales visant davantage de flexibilité et de mobilité dans le contexte des nouvelles mégastructures. Leur souhait, à l'époque, était de pouvoir nous déplacer comme des pions pour couvrir un territoire immense issu des fusions, dans un contexte de compressions budgétaires. Au contraire, pour nous, il est important de nous assurer de maintenir notre qualité de vie au travail, voire de l'améliorer. Nous croyons que c'est ce qui assurera également une bonne qualité de service à la population.

Si les chefs cuisiniers connaissent l'importance de bien choisir leurs outils de travail et leurs ingrédients, les gestionnaires devraient savoir que les outils et la matière première du réseau, c'est nous. De bonnes conditions de travail, c'est la recette parfaite pour une bonne offre de services !

De notre côté, en janvier, nous avons présenté à l'employeur nos intentions sur quelques-unes des 26 matières à négocier localement. Le rythme des négociations sera de plus en plus soutenu. Une dizaine de rencontres sont déjà au calendrier des prochaines semaines.



Le SPTSSS-CSN, en assemblée générale sur la négociation locale, le 24 janvier 2018

10

Ancienneté • Équité • Stabilité • Inclusif • Respect • Équilibre • Travail-famille-vie personnelle-études • Qualité de vie • La population de notre territoire, au cœur de nos préoccupations • Reconnaissance professionnelle

SPTSSS

**SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES, TECHNICIENNES ET TECHNICIENS
DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CAPITALE-NATIONALE**

La CSN, un appui indéfectible

Tout au long du processus de négociation, notre syndicat comptera sur l'appui indéfectible de la CSN et de la Fédération des professionnelles (FP-CSN).

En effet, plus de 100 000 membres de la CSN en santé et services sociaux, de toutes les catégories d'emplois, mènent actuellement, comme nous, leurs négociations locales. Nous comptons notamment sur un conseiller syndical à temps plein de la FP-CSN, Claude Demers, pour nous appuyer en négociation.

Des personnes conseillères en mobilisation et en information sont également dégagées pour soutenir notre syndicat dès qu'il en a besoin.

Le Fonds de défense professionnelle (FDP) – un fonds de grève et de soutien aux luttes unique à la CSN – nous appuie également financièrement. Par exemple, c'est le FDP qui défraie les coûts liés à la production des objets de visibilité qui sont actuellement distribués.

Au besoin, nous pourrions également compter sur les représentants de la CSN pour mener des interventions stratégiques et politiques à différents paliers pour s'assurer que nos négociations locales se déroulent rondement.



Consultation Votre opinion est essentielle!

À la suite de l'assemblée générale du 24 janvier, nous avons décidé de poursuivre les consultations pour nous assurer que les solutions que nous négocierons seront fidèles aux attentes de tous les membres. Ainsi, une tournée de sites est actuellement en cours. Nous invitons également tous les membres à participer à une consultation spéciale en ligne, sous forme de sondage électronique. Au cours des prochaines semaines, il y aura différentes consultations sur des sujets particuliers. Toutes les informations sont disponibles sur notre site Web : sptsss.com, à l'onglet négociation.

À TOUTES CELLES ET CEUX QUI ONT DÉJÀ PARTICIPÉ, UN GRAND MERCI DE VOTRE ATTENTION ET D'AVOIR PARTAGÉ VOTRE POINT DE VUE SUR LA NÉGO ET LA MOBILISATION !



Syndicat
des professionnelles,
techniciennes et techniciens
de la santé et des services sociaux
CAPITALE-NATIONALE



418 523-0540
info@sptsss.com
www.sptsss.com